

**INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE D'HOSTENS POUR
LA RENTRÉE 2022/2023 (uniquement pour les nouveaux élèves)**

Démarches à effectuer avant le 31 mars 2022

ATTENTION : avant de contacter l'école, vous devez vous rendre à la mairie pour réaliser l'inscription administrative de votre enfant (fournir un justificatif de domicile, le livret de famille, le certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés dans une autre commune).

Une fois cette démarche administrative effectuée, il faut procéder à l'admission de votre enfant à l'école. Pour cela, connectez-vous sur le Padlet de l'école (colonne « Procédure et documents à remplir pour l'admission à l'école ») pour prendre rendez-vous via le Doodle.

Padlet de l'école : https://padlet.com/Ecole_Hostens/iyo7ufl8defq5m8e

Pour tout problème, merci de téléphoner au 05.56.88.50.28 (de préférence entre 12h00 et 13h30 ou le vendredi ; n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées, nous vous recontacterons) ou d'envoyer un mail à l'adresse suivante : ce.0330763a@ac-bordeaux.fr

DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'ADMISSION :

- le carnet de santé avec vaccinations obligatoires à jour
- les fiches de renseignements et le questionnaire téléchargeables sur le Padlet de l'école.
- Le certificat de radiation

Précisions concernant la Toute Petite Section : Les enfants nés en 2020 et ayant deux ans au plus tard le jour de la rentrée peuvent être scolarisés sous réserve des places disponibles. Ils doivent être inscrits avant la rentrée (pas d'inscriptions en cours d'année). Ils seront placés sur liste d'attente et admis dans l'ordre chronologique d'inscription à la mairie.